

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance
et Petite Enfance »

Séance du 13 décembre 2010
Séance du 23 novembre 2010

18 Caisse des Allocations Familiales - accueils de loisirs sans hébergement - convention de partenariat 2011/ 2013 - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE,
BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND,
NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BEAUBRUN

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique, apportés dans ce cadre, nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration de nouvelles conventions d'objectifs et de financement qui couvrent l'ensemble des prestations de service.

Il vous est proposé d'autoriser, monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la CAF, les conventions applicables, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour chacun des accueils de loisirs suivants :

- Accueil de loisirs Monique & Michel Leclère
- Accueil de loisirs des Cavées
- Accueil de loisirs du Moulin
- Accueil de loisirs Jean Biondi
- Accueil de loisirs Berthe Fouchère
- Centre d'Animation Jeunesse

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les conventions ci-annexées,

Vu l'avis de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » du 23 novembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF, les conventions relatives aux accueils de loisirs municipaux pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

15 DEC. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise




DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le...15/12/10
et publication ou notification le...16/12/10
CREIL, le...16/12/10..

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE